

ECOLE SAINT CHARLES



A la rentrée 2017, l'école Saint Charles est composée de 1 classe par niveau du CP au CM2, et 2 classes en maternelles (moyenne et petite section, et moyenne et grande section) soit un effectif de 205 élèves. Ce nombre réduit favorise le suivi des élèves. L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour échanger sur la progression des élèves et trouver des solutions en cas de difficultés pédagogiques et éducatives. Au sein de l'équipe, nous avons aussi une enseignante spécialisée A.S.H (aide à la scolarisation du handicap) qui s'occupe plus particulièrement des enfants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage.

L'école propose l'anglais dès le CP. Cet enseignement, comme celui du sport, est dispensé par un intervenant spécialisé.

Sous contrat d'association avec l'état, l'école applique les programmes de l'éducation nationale et participe à la mission de service publique.

L'établissement est un lieu d'accueil, de formation et d'accompagnement pour tous, un lieu d'unité et de diversité qui crée du lien, un lieu de vie où chacun peut s'épanouir, un lieu d'écoute et de dialogue, le tout, dans un climat de respect mutuel.

Notre ambition est d'accueillir l'enfant tel qu'il est, de croire en lui, d'établir avec lui une relation de confiance, de révéler toutes ses potentialités, de l'aider à se motiver, de lui fournir des méthodes de travail et de définir avec lui les objectifs qu'il lui faudra atteindre tout au long de sa scolarité et ce, avec le soutien et la confiance de ses parents.

Etablissement catholique, l'école propose pour chaque élève qui lui est confié, un projet fondé sur un sens de la personne, éclairé par l'Évangile.

A Saint Charles, nous proposons un enseignement où les aspects pédagogiques, éducatifs et pastoraux sont indissociables : nous enseignons en dispensant des savoirs, des savoir-faire mais aussi en ouvrant l'esprit et le cœur des enfants à certaines valeurs qui leur permettent de grandir en humanité tout en respectant leur diversité. Concrètement, nous leur proposons des temps forts, ouverts à tous et où chacun peut trouver sa place.



Les **dossiers de demande pré-inscription** sont à retirer au secrétariat à partir du mois de Novembre 2018, et à renvoyer accompagné d'une **lettre de motivation**
Après le dépôt de ce dossier, vous serez invités à rencontrer le chef d'établissement afin d'envisager une inscription pour la rentrée 2019/2020

Informations pratiques

HORAIRES APPLICABLES POUR L'ANNEE :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h30 à 11h30 13h30 à 16h30	Samedi (6 dans l'année fixés en début d'année) 8h30 à 11h30
--	---

Les élèves sont pris **en charge à 8h15 le matin** et à **13h15 l'après-midi pour tout l'Etablissement,** Les externes ne peuvent être accueillis avant 13h15 sur le temps de la demi-pension.

Le soutien se déroule les mardis et jeudis de 12h45 à 13h25.

Une garderie le matin est ouverte à partir de 7h30.

Le soir, une étude encadrée est ouverte aux élèves de CP au CM2 de 16h45 à 17h45. Une garderie est proposée de 16h30 à 18h30.

ABSENCES ET RETARDS :

Nous rappelons que l'obligation scolaire est définie par la Loi. Toute absence non justifiée par des raisons médicales doit faire l'objet d'une **demande d'autorisation au Chef d'Etablissement.**

Les dates de vacances sont impératives. Les anticiper ou les dépasser ne constitue en aucun cas un droit.

MANUELS ET FOURNITURES :

Les manuels sont prêtés par l'école en échange d'un chèque de caution.

Les fournitures de papeterie et fichiers sont achetés par l'établissement qui sont remis dès la rentrée à **tous les élèves** de façon à ce que dès le début de l'année, ils puissent travailler sans retard avec un matériel uniforme.



REUNION DE PARENTS :

- Une première réunion d'information par classe au mois de septembre.
- Au cycle 3, une rencontre individuelle de chaque parent est proposée en novembre.
- Au cycle 1 et 2, une seconde réunion en janvier est proposée.
- Des rencontres individuelles parents-enseignants en fonction des besoins.
- Une réunion d'information sur la 6^{ième} en Janvier.

SORTIES ET VOYAGES :

Les sorties complètent l'enseignement dispensé par les enseignants. Elles sont obligatoires. Le règlement de l'école s'impose aux élèves dans ce cadre.

Les voyages sont réalisés à l'initiative des enseignants. L'établissement se réserve le droit de ne pas inscrire un élève dont le comportement ne permettrait pas d'avoir une sécurité complète pour un voyage.

